

ARS-EN-RÉ

La municipalité cède à la surtaxe des résidences secondaires

Pour pallier des dépenses imprévues, les élus cassérons ont voté à la majorité l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Rentrée animée pour les élus cassérons qui ont longuement débattu de l'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entre autres. © E.L.

Emmanuel Legas

T de cinq⁽¹⁾. Après Les Portes-

LE CHARME D'ARS OPÈRE TOUJOURS

"Plus beau village de France" (PBVF) Ars était, "Plus beau village de France" Ars le restera encore pour quatre ans. Objet d'une réexpertise pour l'obtention du prestigieux label, la commune a reçu le 13 août dernier la décision de confirmation de son classement. « Sans réserve mais avec quelques petits conseils de végétalisation à faire le long de la départementale et à l'entrée du village », informe Danièle Pétoniaud-Gros, remerciant au passage Elizabeth Flichy pour le suivi du dossier, avec le directeur général des services Dan Papot.

Au cours de cette réunion de rentrée, les élus ont signé la charte "qualité, patrimoniale et environnementale" des PBVF. Il a été annoncé le remplacement du panneau mentionnant le label à l'entrée du village (côté Saint-Clément). « Les personnes que nous avons reçues nous ont fait remarquer que c'était l'ancien. Le nouveau est commandé », précise la maire.

(recettes fiscales, vie économique...).

La maire de reprendre sa conseillère : « Je maintiens le vocabulaire de la "résidence secondaire". Ce n'est pas mettre à l'index les résidents secondaires. Bien loin de moi cette pensée. » Et de préciser qu'autour de la table, plusieurs élus « qui ont une résidence secondaire » seront concernés par cette hausse d'im-

« On nous avait "vendu" la surtaxe pour aider le logement permanent, réagit Pierre Boeuf, élu de la minorité. Mais là, l'argent servirait à financer de l'investissement. » Danièle Pétoniaud-Gros répond que la commune a déjà procédé à des achats de biens, travaillé sur une maison des saisonniers, et que des projets sont en cours (Natureau,

AU FIL DES DOSSIERS

Urbanisme. Les élus ont émis un avis favorable sur le projet de règlement local de publicité intercommunale qui sera mis en application à partir du 1^{er} janvier 2025. « *Il nous garantira une esthétique visuelle importante sur le territoire* », estime la maire. Mais aussi du travail supplémentaire, les contrôles et éventuelles verbalisations en cas de non-respect des règles incombant aux élus.

Patrimoine. Pour un montant de 12 000 €, la commune s'est portée acquéreur de l'ensemble des biens du Musée de la sardine qui avait ouvert ses portes en juillet 2019 à Rivedoux-Plage. Parmi eux : 4 vitrines, 1 200 boîtes de sardines, 1 comptoir à bateaux, le site web et la marque déposée à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), mais encore le plan originel de l'ancienne usine à sardine construite au début du XX^e siècle et active jusqu'en 1930. « *C'est le retour de la sardine à Ars !* », note Danièle Pétiniaud-Gros. La collection pourrait intégrer les futurs espaces patrimoniaux du Quai de la Criée. « *Les vitrines pourront servir à autre chose. C'est de l'équipement.* » Pierre Bœuf, élu de la minorité, s'est abstenu.

Port. L'entretien de l'aire de carénage a un coût pour la municipalité, environ 11 000 € HT par an en 2024. À l'issue d'une réunion avec les bénéficiaires (qui paient déjà l'eau et l'électricité), une participation de ces derniers a été décidée, à hauteur de 50 % répartis par unité : 2 pour le port (commune), 2 pour Blondeau Marine et 1 pour Ship & Fish.

Len-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Rivedoux-Plage et Sainte-Marie-de-Ré, c'est au tour d'Ars-en-Ré d'instaurer, comme le lui autorise le décret du 25 août 2023, la surtaxe des résidences secondaires. Réunis mercredi 4 septembre, les élus cassérons ont choisi la majoration du taux la plus importante (part communale), soit 60 %. « *Pour une harmonisation avec les autres communes du nord (Sainte-Marie a aussi choisi 60 %, Rivedoux-Plage 30 %, Ndlr)* », indique Danièle Pétiniaud-Gros. Pour 2025, la commune projette une rentrée d'argent supplémentaire d'un peu plus de 213 000 € (59 % de résidences secondaires).

« *Je ne suis pas du tout d'accord avec cette disposition*, a fait savoir Elizabeth Flichy, élue de la minorité. *Ce n'est pas prendre en considération tout ce qu'apportent les résidents secondaires au village*

pôt d'une dizaine d'euros par mois selon ses estimations.

Urgence à agir sur le marché et la salle des sports

En introduction, Danièle Pétiniaud-Gros a rappelé que la municipalité n'avait pas procédé à des hausses d'impôts depuis plus de dix ans. « *Les dotations de l'État continuent de baisser et nos charges incompressibles d'augmenter. Mais il nous faut maintenir une qualité de service, être à la hauteur des demandes.* » Souvent de la part des résidents secondaires. Mais, surtout, la commune doit faire face à des « *travaux imprévus* », notamment sur le marché (dont l'état de la toiture inquiète fortement) avec une dépense estimée à 600 000 €, et la salle des sports (là encore pour un souci de toiture) pour 400 000 €.

Les Noues...). « *Je ne conteste pas les deux dépenses imprévues, mais la commune a une réserve dans les tuyaux.* », note Elizabeth Flichy. Elle invite à réfléchir à la bonne utilisation du produit de la future vente du legs de la maison Poisot. « *Vous avez décidé qu'elle financerait la restauration de la maison des gendarmes. Mais il y a des contingences économiques qui font que l'on peut attendre, un, deux ou trois ans.* »

Avec 11 voix pour et deux contre (celles d'Elizabeth Flichy et de Pierre Bœuf), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est adoptée. « *Rien n'est figé* », précise Danièle Pétiniaud-Gros, les conseils municipaux ayant la possibilité de voter le taux de la majoration (ajustable entre 5 et 60 %), voire l'abandonner, chaque année. ■

(1) Le lendemain, une sixième commune s'est ajoutée : La Flotte.